

## Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 24 avril 2023

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

**N°23-04-01**

### Objet de la délibération :

ETUDE DE FAISABILITE POUR  
LE TRAITEMENT ET LA  
VALORISATION ENERGETIQUE  
DES BOUES DE STEP DE LA  
PLAINE DU FOREZ

### Absent(e) excusé(e) représenté(e)

ACHARD Jean

### Absent(e) excusé(e)

LAFFONT Jacques

LICTEVOUT François-Xavier

### Secrétaire élu (e) pour la session

RASCLE Jean-François

### DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- SIEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230424-BS23-04-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

Affichage : 05/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**OBJET : ETUDE DE FAISABILITE POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION ENERGETIQUE DES BOUES DE STEP DE LA PLAINE DU FOREZ**

En l'absence de Monsieur le Président Jacques LAFFONT, le Vice-Président du SIVAP Monsieur Serge PERCET a été désigné Président de la séance.

Monsieur le Vice-Président explique que le SIVAP a fait partie du Comité Technique sur le sujet « Etude de faisabilité pour le traitement et la valorisation énergétique des boues de STEP de la Plaine du Forez ».

Cette étude avait pour objectifs :

- de comprendre le contexte de l'assainissement et les contraintes de gestion des boues ;
- d'estimer la valorisation actuelle des boues dans la Loire et le gisement potentiellement mobilisable pour valorisation énergétique ;
- d'identifier et décrire les procédés de valorisation énergétique des boues de STEP.

Les élus du bureau syndical doivent indiquer le potentiel intérêt ou non pour une valorisation énergétique mutualisée des boues de la STEP de Plancieux.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- \* Donnent leur accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement et la valorisation énergétique des boues de Station de Traitement des Eaux Usées de la Plaine du Forez,
- \* Indiquent ne pas projeter de changement de filière boues de la Station de Traitement des Eaux Usées,
- \* Confirment l'intérêt du SIVAP pour une valorisation énergétique mutualisée des boues de la Station de Traitement des Eaux Usées de Plancieux.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 2 mai 2023

Le Vice-Président,  
Serge PERCET.



Le secrétaire de séance,  
Jean-François RASCLE.